

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2021 – CONVOCATION DU 16 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le mardi vingt-et-un septembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine RENAUX-MARÉCHAL, Maire.

Étaient présents : Mesdames JUBAULT Anne-Laure, RENAUX-MARÉCHAL Christine,
Messieurs DE CARVALHO Manuel, THEPAULT Yves, ROUSSEL Éric, RODRIGUEZ Diego et CEULEMANS Cédric.

Étai(en)t absent(s) excusé(s) : Madame NÉAU Aurélie et HABERT Henri
Messieurs GOVIN Philippe (a donné pouvoir à M. THEPAULT Yves), LOPEZ Alfredo (a donné pouvoir à Mme RENAUX-MARÉCHAL Christine)

M. Diego RODRIGUEZ a été élu secrétaire de séance.

I – GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIE AVEC ENERGIE EURE-ET-LOIR

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le groupement d'achat d'énergie auquel la commune a adhéré avec Energie Eure-et-Loir arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Energie Eure-et-Loir propose à la commune de renouveler l'adhésion au nouveau groupement d'achat pour approvisionner ses points de livraison en électricité.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adhérer au nouveau groupement d'achat.

II – DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Pour donner suite à la décision du Conseil Municipal de vendre certains meubles appartenant à la commune, et permettre l'enregistrement en trésoreries des sommes concernées, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir lui octroyer la délégation suivante : « Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros » (art. L2122-22 du CGCT) dans le but de faciliter ces futures transactions.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de donner la délégation demandée à Madame le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Retour des différents commissions/syndicats :

Madame le Maire rend compte de la création, au sein de l'Agglo du Pays de Dreux d'un fonds de concours à destination de toutes les communes adhérentes, avec une modulation des montants et des pourcentages de financements en fonction de la taille de la collectivité : les petites communes seront plus aidées. Pour Écluzelles, une enveloppe sur le mandat de 45 000€ est allouée, avec une prise en charge pouvant aller jusqu'à 50% HT du projet.

Pour l'Agglo, cela représente une enveloppe annuelle de 500 000€ qui sera alloué chaque année de 2021 à 2026 soit 3 millions d'euros d'ici la fin du mandat. Les projets aidés par l'Agglo devront être de plus de 10 000€ HT. La commune s'engage à communiquer auprès des habitants de l'aide apportée par l'Agglo du Pays de Dreux.

Madame Jubault et Monsieur Thépaault rendent compte de la commission déchets : le dépôt en déchetterie ne sera plus comptabilisé à compter du 1^{er} janvier en volume mais avec un système de point. Chaque habitant disposera de 50 points : sur le principe, un véhicule léger équivaut à 1 point, un VL + remorque équivaut à 2 points, etc.

Une communication est en cours de préparation.

La collecte des encombrants aura bien lieu avant la fin de l'année. Un flyer précisera la liste des encombrants acceptés.

Alfredo Lopez a transmis le compte rendu de la dernière commission transport : il y a eu 1700 réclamations à la rentrée scolaires dues à des problèmes de transport avec le nouveau prestataire Kéolis : la cause est que 8 chauffeurs ont été débauchés quelques jours avant la rentrée par des concurrents des Yvelines.

En ce qui concerne Ecluzelles, tout est rentré dans l'ordre. Cependant, un gros manque de communication avec les familles et les communes a été à déplorer.

2/ Maison des Espaces Naturels :

Un second permis de construire modificatif a été déposé le 26 août 2021 qui tient compte des modifications demandées par la commune, concernant les aménagements extérieurs.

3/ Finalisation des travaux de garde-corps du pont :

Le Conseil Départemental a proposé un nouveau schéma de garde-corps côté Charpont. Le Conseil Municipal renouvelle l'impératif de conserver le muret de pierre et n'accepte pas la proposition en l'état. Un nouvel accord doit être trouvé.

4/ Commission Travaux :

Une commission travaux est planifiée le mardi 28 septembre pour terminer l'appel d'offre de maître d'œuvre des travaux de l'église, pour réfléchir aux aménagements de sécurité Rue de l'Etang à la suite des problèmes de vitesse excessive et au trafic des camions en hausse depuis l'ouverture du pont élargi, pour prévoir les travaux sur les logements communaux. Ces points seront mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

5/ Vidéoprotection :

Madame le Maire fait part d'un courrier de l'Agglo du Pays de Dreux en date du 8 juillet proposant aux communes un groupement de commande de système de vidéoprotection, dans un cadre bien précis (protection des bâtiments publics, régulation des flux de transport, constatations d'infractions aux règles de la circulation, ...), et après autorisation préfectorale à la demande du maire de la commune.

Le Conseil Municipal décide de repousser cet investissement car bien d'autres sont prioritaires.

6/ Réclamation pour aboiements intempestifs :

La mairie a été interpellée à plusieurs reprises par des aboiements incessants de chiens. Dans un premier temps, la mairie propose la mise en contact des personnes concernées afin de trouver un terrain d'entente.

Il est rappelé que chaque propriétaire doit prendre toutes dispositions nécessaires pour éviter tout trouble anormal de voisinage au sens du Code de la Santé Publique.

7/ Réunion « conventions de mise en œuvre de rappel à l'ordre » :

Madame le Maire fait part d'une réunion organisée par le parquet du tribunal judiciaire de Chartres, à destination de tous les élus du département, le vendredi 8 octobre prochain à 10h au théâtre de Dreux.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la justice de proximité axée autour du renforcement du lien entre l'autorité judiciaire et les élus, le protocole de mise en œuvre de la mesure de rappel à l'ordre y sera présenté.

8/ Communication concernant l'élagage et la taille des arbres et arbustes donnant sur la voie publique et le nettoyage des trottoirs :

Madame le Maire propose de distribuer une communication pour rappeler les règles concernant l'entretien des haies et des trottoirs : le Conseil Municipal donne son accord. Un courrier sera distribué sous quelques jours.

9/ Arrêté municipal permanent de la circulation de certains véhicules motorisés sur les chemins ruraux :

Afin de permettre aux gendarmes de verbaliser les conducteurs de motos et autres quads qui nuisent à la sécurité et à la tranquillité publique, un arrêté municipal vient d'être établi.

10/ Demande de location de la maison du Garde Barrière :

La mairie a reçu une demande de location pour quelques mois seulement, de la maison du garde barrière située montée de Blainville. D'importants travaux incombant, du fait de la loi, de la responsabilité au propriétaire, sont à prévoir. Le Conseil Municipal se voit contraint de refuser cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.